

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Art L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 22 avril 2008 à la Maison communale à Rhisnes, à 18 h30 précises du soir

Le Secrétaire,

Le 14 avril 2008
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2008: Approbation
2. Règlement complémentaire de circulation routière: Section de Rhisnes: Décision
3. La Cueillette des Mouchettes Asbl: Désignation des représentants de la Commune aux assemblées générales: Décision
4. Patrimoine communal: Abattage d'arbres ainsi que broyage et enlèvement des bois: Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
5. INASEP: Contrats tant d'étude que de coordination sécurité et santé relatifs à la transformation d'un bâtiment en logement: Section d'Emines: Approbation
6. INASEP: Contrat de coordination sécurité et santé relatif à la construction de la bibliothèque communale: Section de Meux: Approbation
7. Union des Villes et Communes de Wallonie Asbl: Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2008: Décision
 - a) Approbation des modifications statutaires
 - b) Désignation du représentant de la Commune
8. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Emines: Exercice 2007: Approbation

9. Budget de l'Eglise Protestante de Gembloux: Exercice 2007: Modification budgétaire n° 1: Service ordinaire: Approbation
10. Compte de l'Eglise Protestante de Gembloux: Exercice 2007: Approbation
11. Fabrique d'Eglise de Rhisnes: Financement de la réalisation de travaux de rénovation du chœur de l'église: Octroi d'un subside extraordinaire: Décision
12. Statut pécuniaire: Pécule de vacances : Modification: Décision
13. Patrimoine communal: Travaux de rénovation de locaux de l'Administration communale : Achat de matériaux: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

HUIS CLOS:

14. Démission d'une institutrice maternelle définitive à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
15. Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère: Décision
16. Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère: Décision
17. Nomination à titre définitif d'une maitresse spéciale de morale à temps partiel (14 périodes) aux écoles communales de La Bruyère: Décision
18. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
19. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
20. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
21. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (9 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
22. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (15 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (5 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
24. Ratifications des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps et temps partiel (21 périodes) aux écoles communales de La Bruyère

Commentaires

1. /
2. Il est proposé au Conseil de prendre un règlement complémentaire de circulation routière de manière à sécuriser le débouché des rues des Déportés et Derrière les Monts dans son intersection avec la place des Combattants à Rhisnes, dans l'optique d'assurer une meilleure visibilité à cet endroit.
3. Le 4 mai 2006, le Conseil Communal a émis un avis de principe favorable quant à la mise à disposition d'une ASBL à constituer, de l'ancien presbytère de Warisoulx en vue d'y aménager une infrastructure d'accueil pour jeunes enfants.
Depuis cette date, ladite association a vu le jour et un bail emphytéotique lui a été concédé sur le bâtiment en question.
Aujourd'hui, il appartient au Conseil de désigner ses représentants aux assemblées générales de cette structure qui, dans le respect des principes de partenariat entre le privé et le public, réserve une représentation majoritaire à ce dernier.
4. Sept peupliers plantés voici plus de 30 ans sur les berges du ruisseau Saint-Lambert à la rue Trieux des Gouttes à Emines menacent de tomber dans les propriétés privées contigües.
Leur mauvais état nécessite par conséquent leur abattage préventif pour des raisons évidentes de sécurité.
Ce travail, en ce compris le broyage et l'enlèvement des bois, représente un devis estimatif de ± 3500€ TVAC.
Mode de marché : procédure négociée.
5. Dans le cadre de l'affiliation de la Commune au bureau d'études de l'INASEP, il est envisagé de confier aux techniciens de celle-ci non seulement l'examen du projet de transformation en logement de l'ancien immeuble de l'AIENPN à Emines et la rédaction du cahier spécial des charges y afférent, mais également la direction et la surveillance du chantier dont question.
Par ailleurs, la coordination en matière de sécurité et de santé leur incombera également.
6. Le 27 septembre 2007, le Conseil marquait son accord sur la construction d'une nouvelle bibliothèque à Meux sans recours à un quelconque subside.
Le 11 mars 2008, le Collège attribuait le marché public relatif à ce chantier à la SPRL Macors au montant de ± 930.000€ TVAC.
Il est suggéré de s'adresser à l'INASEP dans ce dossier également afin de bénéficier des services d'un coordinateur sécurité et santé.
7. L'ASBL UVCW souhaite procéder à diverses modifications de ses statuts parmi lesquelles figure principalement la possibilité offerte aux sociétés de logement de service public d'acquérir la qualité de membres adhérents.
Pour ce faire, une Assemblée générale extraordinaire est convoquée le 25 avril 2008 et il convient d'y mandater un représentant dûment désigné de la Commune.
En cas d'insuffisance de participants pour atteindre le quorum requis, une seconde assemblée générale est d'ores et déjà programmée le 16 mai 2008.

8.

	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007
Recettes	50.513,42€	90.372,75€	41.361,98€
Dépenses	44.723,39€	90.372,75€	20.623,45€
Boni	5.790,03€	0	20.732,53€

9.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	19.402€	19.402€	0
Majoration de crédits	0	0	0
Nouveau budget	19.402€	19.402€	0

La participation communale demeure inchangée car certaines dépenses budgétées n'ayant pas été réalisées, les montants correspondants ont été affectés à d'autres débours pour lesquels à l'inverse, les sommes prévues se sont avérées insuffisantes.

10.

	Compte 2006	Budget 2007	Compte 2007
Recettes	18.773,07€	19.402€	19.630,47€
Dépenses	17.893,36€	19.402€	17.669,62€
Boni	879,71€	0	1.960,85€

11. Le budget 2008 de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes voté par le Conseil en séance du 27 décembre 2007, comprenait au service extraordinaire une somme de 6680€ destinée à financer la réalisation de travaux de rénovation du chœur de l'église.

Au terme de la procédure de marché public lancée par les fabriciens, 2 entreprises ont effectivement remis une offre de prix qui pour la moins disante s'élève, sauf surprise en cours de travaux, à ± 5855€ TVAC. Le chantier doit débiter sous peu.

Aujourd'hui, il est proposé de marquer un accord sur le versement effectif prochain du subside communal, à hauteur de la facture qui sera émise, sans toutefois pouvoir excéder l'inscription budgétaire.

12. La convention sectorielle 2001-2002 prévoit la possibilité pour les Pouvoirs locaux d'augmenter le pécule de vacances de leurs agents dans une fourchette située entre 65 et 92% du montant de la rémunération mensuelle de ceux-ci, au terme éventuellement d'un phasage entre 2004 et 2009.

Il est proposé d'appliquer cette mesure en totalité durant l'année 2008 et de modifier en conséquence le contenu de la section du statut pécuniaire relative aux modalités actuelles du pécule de vacances.

Cette démarche entreprise parallèlement par le CPAS pour les membres de son personnel, a donné lieu à une décision positive du Conseil de l'Action Sociale en date du 19 mars 2008.

Auparavant, une réunion du Comité de Concertation Commune-CPAS du 26 février 2008 s'était clôturée par un avis favorable avant que le Comité de Négociation Syndicale, rassemblé en date du 5 mars 2008, n'émette un protocole d'accord à ce sujet.

La délibération prise relèvera de la tutelle spéciale d'approbation exercée simultanément par le Collège Provincial et le Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1§1^{er} 2^e et L3132-1§1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

13. Le chantier de rénovation de certains locaux de l'Administration communale nécessite l'utilisation de divers matériaux dont l'acquisition est soumise à la décision du Conseil. Le devis estimatif s'élève à ± 96.500€ TVAC
Mode de marché : appel d'offres général